

RUBRIQUE 2

(Séance du CA du 23 février 2016)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS CONVOQUÉE À 18 H 30, TENUE À 19 H 30, LE MARDI 26 JANVIER 2016, DANS LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

Sont présents :

Francine Morin, préfet, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
Simon Lacombe, préfet suppléant, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;
Claude Corbeil, Ville de Saint-Hyacinthe;
Normand Corbeil, Municipalité de Saint-Simon;
Raymonde Plamondon, Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

formant le quorum en conformité avec le Règlement numéro 08-263 constituant le comité administratif.

Est absent :

Yves Petit, Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;

Sont également présents :

Gabriel Michaud, directeur général;
Denyse Bégin, agente de communication;
Josée Vendette, greffière.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ordre du jour – Adoption;
- 2- Séance ordinaire du 15 décembre 2015 – Procès-verbal – Approbation;
- 3- Période de questions;
- 4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES**
- 4-1 Bordereau des comptes à payer numéro 01-01A (Administration générale), Partie 1, au 22 janvier 2016 – Approbation;
- 4-2 Bordereau des comptes à payer numéro 02-01A (Administration et évaluation), Partie 2, au 22 janvier 2016 – Approbation;
- 4-3 Bordereau des comptes payés numéro 01-01 (Administration générale), Partie 1, au 22 janvier 2016 – Dépôt;
- 4-4 Bordereau des comptes payés numéro 02-01 (Administration et évaluation), Partie 2, au 22 janvier 2016 – Dépôt;
- 4-5 Bordereau des comptes payés numéro 03-01 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, au 22 janvier 2016 – Dépôt;
- 4-6 Bordereau des comptes payés numéro 04-01 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, au 22 janvier 2016 – Dépôt;

- 4-7 Bordereau des comptes payés numéro 08-01 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, au 22 janvier 2016 – Dépôt;
- 4-8 Bordereau des comptes payés numéro 09-01 (Prévention incendie), Partie 9, au 22 janvier 2016 – Dépôt;

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 5-1 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 350-50 – Ville de Saint-Hyacinthe;

6 - ADMINISTRATION

- 6-1 Plan de communication – Approbation;
- 6-2 Plan de communication – Mise en oeuvre – Mandat;
- 6-3 Siège social – Entretien ménager – Contrat – Renouvellement;
- 6-4 Poste de la police – Entretien ménager – Contrat – Renouvellement;
- 6-5 Gestion du Fonds FLS – Remboursement au Fonds locaux d'investissement FTQ – Approbation – Autorisation;
- 6-6 Géomatique – Entente de confidentialité de documents – Autorisation;
- 6-7 Sûreté du Québec de la MRC des Maskoutains – Projet visant la sensibilisation aux dangers liés à la conduite automobile auprès des élèves finissants du secondaire – Demande de partenariat et de financement;
- 6-8 Ressources humaines – Rémunération – Indexation;
- 6-9 Ressources humaines – Conseiller au financement – Période de probation – Confirmation d'emploi;
- 6-10 Ressources humaines – Services techniques – Réorganisation administrative;
- 6-11 Parcours cyclables sur route – Carte La Maskoutaine – Réédition 2016 – Approbation – Autorisation;
- 6-12 Véhicule utilitaire – Services techniques – Appel de propositions – Autorisation;
- 6-13 Véhicule utilitaire Chevrolet Équinox 2005 – Vente – Autorisation;
- 6-14 Colloque sur la sécurité civile et incendie 2016 – Inscriptions;
- 7- Clôture de la séance.

Madame le préfet, Francine Morin, ouvre la séance à 18 h 30.

Point 1- **ORDRE DU JOUR – ADOPTION**

CA 16-01-01 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 9 DU BUDGET

Point 2- **SÉANCE ORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2015 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION**

CA 16-01-02 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 15 décembre 2015 et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 9 DU BUDGET

Point 3- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le comité administratif tient une période de questions, tel que prévu à l'ordre du jour. Aucune question adressée au comité.

4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES

Point 4-1 **BORDEREAU DES COMPTES À PAYER NUMÉRO 01-01A (ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 22 JANVIER 2016 – APPROBATION**

CA 16-01-03 CONSIDÉRANT le bordereau des comptes à payer numéro 01-01A (Administration générale), Partie 1, au 22 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver les dépenses figurant au bordereau daté du 22 janvier 2016 déposé sous le numéro 01-01A, lequel totalise des dépenses au montant de 131 385,79 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 4-2 **BORDEREAU DES COMPTES À PAYER NUMÉRO 02-01A (ADMINISTRATION ET ÉVALUATION), PARTIE 2, AU 22 JANVIER 2016 – APPROBATION**

CA 16-01-04 CONSIDÉRANT le bordereau des comptes à payer numéro 02-01A (Administration et évaluation), Partie 2, au 22 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver les dépenses figurant au bordereau daté du 22 janvier 2016 déposé sous le numéro 02-01A, lequel totalise des dépenses au montant de 1 128,48 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 2 DU BUDGET

Point 4-3 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 01-01 (ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 22 JANVIER 2016 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 01-01 (Administration générale), Partie 1, daté au 22 janvier 2016, au montant de 1 415 117,75 \$, tel que soumis.

Point 4-4 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 02-01 (ADMINISTRATION ET ÉVALUATION), PARTIE 2, AU 22 JANVIER 2016 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 02-01 (Administration et évaluation), Partie 2, daté au 22 janvier 2016, au montant de 172 509,25 \$, tel que soumis.

Point 4-5 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 03-01 (POSTE DE POLICE (SECTEUR SAINTE-ROSALIE)), PARTIE 3, AU 22 JANVIER 2016 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 03-01 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, daté au 22 janvier 2016, au montant de 11 552,71 \$, tel que soumis.

Point 4-6 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 04-01 (TRANSPORT ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL), PARTIE 4, AU 22 JANVIER 2016 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 04-01 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, daté au 22 janvier 2016, au montant de 17 111,90 \$, tel que soumis.

Point 4-7 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 08-01 (SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE), PARTIE 8, AU 22 JANVIER 2016 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 08-01 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, daté au 22 janvier 2016, au montant de 10 776,27 \$, tel que soumis.

Point 4-8 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 09-01 (PRÉVENTION INCENDIE), PARTIE 9, AU 22 JANVIER 2016 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 09-01 (Prévention incendie), Partie 9, daté au 22 janvier 2016, au montant de 803,46 \$, tel que soumis.

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Point 5-1 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 350-50 – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 16-01-05 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 18 janvier 2016, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté le *Règlement numéro 350-50 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions*, concernant notamment les bacs de récupération de vêtement, conteneurs d'entreposage et la zone d'utilisation résidentielle 2067-H-01;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 14 janvier 2016 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 20 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement numéro 350-50 intitulé *Règlement numéro 350-50 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

6 - ADMINISTRATION

Point 6-1 **PLAN DE COMMUNICATION – APPROBATION**

CA 16-01-06

CONSIDÉRANT le désir de la MRC des Maskoutains de se doter d'un plan de communication afin d'augmenter sa visibilité auprès des citoyens, et ce, par le biais de différents outils de communication;

CONSIDÉRANT l'importance des activités de communication pour positionner la MRC des Maskoutains dans la sphère publique et la faire connaître;

CONSIDÉRANT l'importance de mener les actions et projets en toute transparence;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de plan de communication de la MRC des Maskoutains et la présentation effectuée aux membres du comité administratif;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'agente de communication daté du 19 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil:

D'ADOPTER le plan de communication de la MRC des Maskoutains, version du 22 décembre 2015, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-2 **PLAN DE COMMUNICATION – MISE EN OEUVRE – MANDAT**

Les membres conviennent de reporter ce point à la prochaine séance du comité administratif.

Point 6-3 **SIÈGE SOCIAL – ENTRETIEN MÉNAGER – CONTRAT – RENOUELEMENT**

CA 16-01-07 CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 15-02-30, adoptée par le comité administratif lors de la séance ordinaire du 24 février 2015, à l'effet d'octroyer le contrat d'entretien ménager du siège social de la MRC à monsieur Jacques Hébert, faisant affaire sous la raison sociale À votre service enr.;

CONSIDÉRANT que ledit contrat vient à échéance le 30 avril 2016;

CONSIDÉRANT les propositions de l'entreprise À votre service enr. datées du 15 janvier 2016;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la greffière daté du 18 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'OCTROYER le contrat relatif à l'entretien ménager du siège social de la MRC (conclu en 2004), pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017, à l'entreprise À votre service enr., et ce, au prix mensuel 1 215,60 \$, plus les taxes applicables, établi conformément à la proposition datée du 15 janvier 2016;

D'OCTROYER le contrat d'entretien des escaliers extérieurs à l'entreprise À votre service enr., au prix de 15 \$, à chaque entretien, plus les taxes applicables, et ce, pour la période du 15 mai 2016 au 30 octobre 2016, conformément à ladite proposition; et

D'OCTROYER le contrat du grand ménage du siège social de la MRC (lavage des tapis, lavage des vitres intérieures, lavage des vitres extérieures au 1^{er} étage et l'aile arrière, décapage, cirage des planchers et entretien de la salle des archives) les 21, 22 et 23 mai 2016, au montant total de 2 005 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise À votre service enr., le tout, selon la proposition précitée.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire 1-02-190-10-522-00 (Entretien ménager – Siège social).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-4 **POSTE DE LA POLICE – ENTRETIEN MÉNAGER – CONTRAT – RENOUELEMENT**

CA 16-01-08 CONSIDÉRANT la résolution numéro 13-11-307 adoptée par le conseil lors de sa séance ordinaire du 27 novembre 2013, à l'effet d'octroyer à l'entreprise Ménagerie S. Courchesne inc. le contrat d'entretien ménager du poste de police de la MRC des Maskoutains (secteur Sainte-Rosalie) pour une durée de deux ans, soit du 24 février 2014 au 23 février 2016;

CONSIDÉRANT que le contrat vient à échéance le 23 février 2016;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 19 du contrat, la MRC peut se prévaloir d'une prolongation du contrat d'une durée de douze mois, aux mêmes termes, prix et conditions que le contrat initial;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la greffière daté du 21 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE RENOUELER le contrat d'entretien ménager du poste de police de la MRC des Maskoutains (secteur Sainte-Rosalie) octroyé à l'entreprise Ménagerie S. Courchesne inc. pour une durée de douze mois, soit du 24 février 2016 au 23 février 2017, au montant de 2 500 \$ par mois, plus les taxes applicables, le tout conformément au contrat intervenu entre les parties, le 19 novembre 2013.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 3, au poste budgétaire 3-02-210-522-00 (Entretien ménager (SQ)).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 3 DU BUDGET

Point 6-5 **GESTION DU FONDS FLS – REMBOURSEMENT AU FONDS LOCAUX D'INVESTISSEMENT FTQ – APPROBATION – AUTORISATION**

CA 16-01-09 CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains est dorénavant responsable de la gestion des Fonds FLI et FLS afin de consentir des prêts à des entreprises;

CONSIDÉRANT qu'au niveau financier, le FLS utilise des sommes versées par le Fonds locaux d'investissement FTQ, par le biais du programme Fonds locaux d'investissement pour faire ces prêts;

CONSIDÉRANT que la MRC doit rembourser au Fonds locaux d'investissement FTQ le capital emprunté suivant les disponibilités financières qu'elle dégage des remboursements effectués sur les emprunts consentis aux investisseurs et des intérêts applicables;

CONSIDÉRANT que le montant remboursé varie en conséquence et qu'une évaluation des disponibilités aux fins de remboursement du capital sera faite trimestriellement;

CONSIDÉRANT qu'actuellement une somme de 100 000 \$ est disponible pour procéder à un remboursement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER le versement de 100 000 \$ aux Fonds locaux d'investissement FTQ en remboursement de capital pour la gestion du Fonds FLS de la MRC des Maskoutains; et

DE PRENDRE ACTE que, dorénavant, la MRC fera une évaluation trimestrielle des sommes pouvant être remboursées, et que ces versements se retrouveront dans la liste des comptes à payer de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-6 **GÉOMATIQUE – ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ DE DOCUMENTS – AUTORISATION**

CA 16-01-10 CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la MRC des Maskoutains se prévale d'une entente de confidentialité concernant la diffusion de ses données géomatiques;

CONSIDÉRANT que l'entente vise à établir les termes et conditions qui régiront la façon dont les données pourront être traitées et utilisées;

CONSIDÉRANT le projet d'entente de confidentialité présenté aux membres du comité administratif;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la greffière daté du 21 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de :

D'APPROUVER le projet d'entente de confidentialité daté du 12 novembre 2015; et

D'AUTORISER monsieur Matteo Giusti, géomaticien, ou toute personne qui le remplace, à signer de telles ententes de confidentialité pour et au nom de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-7 **SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC DES MASKOUTAINS –
PROJET VISANT LA SENSIBILISATION AUX DANGERS
LIÉS À LA CONDUITE AUTOMOBILE AUPRÈS DES
ÉLÈVES FINISSANTS DU SECONDAIRE – DEMANDE DE
PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT**

CA 16-01-11 CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec de la MRC des Maskoutains a élaboré, conjointement avec plusieurs intervenants du milieu, un projet de simulation d'accident visant à sensibiliser les étudiant(e)s du cinquième secondaire aux dangers liés à la conduite automobile avec les facultés affaiblies, à la vitesse au volant et au non-port de la ceinture de sécurité;

CONSIDÉRANT la demande de partenariat et financement présentée conjointement par la sergente Karine Picard, de la Sûreté du Québec de la MRC des Maskoutains, madame Sophie Robillard, de la Polyvalente Hyacinthe-Delorme, et monsieur François Bonin, du Collège Saint-Maurice, datée du 15 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de :

VERSER une somme de 800 \$ en soutien au projet de simulation d'accident qui sera présenté aux élèves finissants du cinquième secondaire organisé par la Sûreté du Québec de la MRC des Maskoutains en collaboration avec divers partenaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 2 DU BUDGET

Point 6-8 **RESSOURCES HUMAINES – RÉMUNÉRATION –
INDEXATION**

CA 16-01-12 CONSIDÉRANT la Politique de rémunération du personnel de la MRC des Maskoutains, laquelle établit que les échelles salariales sont indexées annuellement, en janvier, sur la base d'un taux qui correspond à celui consenti pour l'augmentation générale des rémunérations accordée à l'ensemble des employés pour le même exercice financier;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur général daté du 20 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

D'OCTROYER, rétroactivement au 1^{er} janvier 2016, une indexation de 1.5 % au personnel de la MRC, le tout en conformité avec la Politique de rémunération du personnel de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ / PARTIES 1 À 9 DU BUDGET

Point 6-9 **RESSOURCES HUMAINES – CONSEILLER AU FINANCEMENT – PÉRIODE DE PROBATION – CONFIRMATION D'EMPLOI**

CA 16-01-13

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance ordinaire du 19 août 2015, le conseil de la MRC a procédé à l'embauche de monsieur Luc Messier au poste de conseiller au financement, avec une période de probation usuelle de six mois, tel qu'il appert de la résolution numéro 15-08-208;

CONSIDÉRANT que la période de probation de monsieur Messier se terminera le 24 février 2016;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur associé daté du 19 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE CONFIRMER monsieur Luc Messier au poste de conseiller au financement, et ce, avec effet au terme de la période de probation, soit le 24 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-10 **RESSOURCES HUMAINES – SERVICES TECHNIQUES – RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE**

CA 16-01-14

CONSIDÉRANT que les activités qui ont trait à la gestion des cours d'eau, le soutien aux comités de bassins versants, l'ingénierie de Partie 1 et de Partie 8, les parcours cyclables ainsi que les carrières et sablières ont été regroupé avec les services techniques;

CONSIDÉRANT que la réorganisation administrative vise à utiliser de la façon la plus optimale possible les ressources humaines en place, en utilisant à bon escient les forces de chacun;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur général daté du 21 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE PROCÉDER à une réorganisation administrative aux services techniques et, en conséquence, de procéder aux nominations suivantes :

- 1- Monsieur Patrick Bernard occupera dorénavant le poste de gestionnaire aux cours d'eau et aux parcours cyclables, le tout aux conditions suivantes :
- a) Sous l'autorité du directeur des services techniques, les fonctions reliées à ce poste sont celles décrites à la description de fonctions déposées à cet effet;
 - b) En référence à cette description de fonctions, le gestionnaire aux cours d'eau et aux parcours cyclables est responsable d'assurer le bon fonctionnement des activités relatives à la gestion des cours d'eau, aux parcours cyclables et aux comités de bassins versants de la MRC des Maskoutains;
 - c) Il s'agit d'un poste de la catégorie « *Professionnel* » assujetti à la classe 10 en référence à la Politique de rémunération en vigueur;
 - d) La rémunération de monsieur Bernard est établie à l'échelon 6 de cette classe;
 - e) À l'exception de ce qui précède, toutes les autres conditions d'emploi applicables à monsieur Patrick Bernard demeurent inchangées.
- 2- Monsieur Jean-Sébastien Bouvier occupera dorénavant le poste de directeur des services techniques, le tout aux conditions suivantes :
- a) Sous l'autorité du directeur général, les fonctions reliées à ce poste sont celles décrites à la description de tâches déposée à cet effet;
 - b) En référence à cette description de fonctions, le directeur des services techniques est responsable de l'ensemble des activités et des dossiers des services techniques de la MRC des Maskoutains qui incluent l'ingénierie, la gestion des cours d'eau, les comités de bassins versants, les parcours cyclables et les carrières et sablières;
À ce titre, il agit également comme ingénieur responsable des activités relatives aux projets d'ingénierie des municipalités-membres de la partie 8 de la MRC.
 - c) Il s'agit d'un poste de la catégorie « *Cadre* » assujetti à la classe 12 en référence à la Politique de rémunération en vigueur;
 - d) La rémunération ainsi que toutes les autres conditions d'emploi applicables à monsieur Jean-Sébastien Bouvier demeurent inchangées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 ET 8 DU BUDGET

Point 6-11 **PARCOURS CYCLABLES SUR ROUTE – CARTE LA MASKOUTAINE – RÉÉDITION 2016 – APPROBATION – AUTORISATION**

CA 16-01-15 CONSIDÉRANT que, depuis la mise en place des parcours cyclables sur route, une carte a été produite afin de les publiciser et les promouvoir auprès de la population;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la réédition de celle-ci tout en tenant compte de la nouvelle signature graphique de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT l'appel de propositions pour l'impression de la carte *Parcours vélo sur route - La Maskoutaine* auprès de quatre imprimeries sur le territoire;

CONSIDÉRANT la soumission de l'Imprimerie Maska inc. datée du 22 janvier 2016;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des services techniques daté du 26 janvier 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité Parcours cyclables formulée lors de la réunion du 26 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE MANDATER l'imprimerie Maska inc. pour l'impression 10 000 exemplaires de la carte *Parcours vélo sur route - La Maskoutaine* de la MRC des Maskoutains, et ce, pour un montant de 2 605 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à la soumission numéro S-88748a datée du 22 janvier 2016.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire Impr. et Graphisme – Parcours cyclables et services professionnels externes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-12 **VÉHICULE UTILITAIRE – SERVICES TECHNIQUES – APPEL DE PROPOSITIONS – AUTORISATION**

CA 16-01-16

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains doit procéder à l'achat d'un nouveau véhicule utilitaire pour les activités du service technique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un appel de propositions suivant les règles usuelles applicables;

CONSIDÉRANT les spécifications requises par les services techniques;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des services techniques daté du 13 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER la greffière à procéder à un appel de propositions auprès de différents fournisseurs de véhicules du territoire pour l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire compact pour les activités du service technique; et

D'AUTORISER le directeur général à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-13 **VÉHICULE UTILITAIRE CHEVROLET ÉQUINOX 2005 –
VENTE – AUTORISATION**

CA 16-01-17 CONSIDÉRANT que le véhicule Chevrolet Équinox 2005 de la MRC des Maskoutains nécessite de nombreuses réparations dépassant largement la valeur résiduelle de ce dernier;

CONSIDÉRANT la lettre du service de soutien technique de la Société de l'assurance automobile du Québec datée du 9 novembre 2015 avisant la MRC des Maskoutains que le véhicule est sous effet d'interdiction de circuler sur les chemins publics, puisque que certaines réparations importantes sont requises;

CONSIDÉRANT que le véhicule ne répond plus aux besoins de la MRC en raison de son âge et de sa détérioration évidente;

CONSIDÉRANT les propositions reçues pour disposer du véhicule;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des services techniques daté du 18 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER la vente du véhicule utilitaire Chevrolet Équinox 2005 de la MRC des Maskoutains au Groupe RMS Recyclage de métaux au coût de 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-14 **COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE
2016 – INSCRIPTIONS**

CA 16-01-18 CONSIDÉRANT la tenue du 16e colloque sur la sécurité civile et incendie 2016 qui se tiendra du 15, 16 et 17 février 2016, à Québec, sous le thème « *La sécurité civile et incendie, ça VOUS appartient!* »;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription de monsieur Eugène Poirier, coordonnateur en sécurité incendie et civile, au 16^e colloque sur la sécurité civile et incendie 2016 qui se tiendra du 15, 16 et 17 février 2016, à Québec au coût d'inscription de 700 \$ / chacun, plus les taxes applicables, et d'autoriser le remboursement de leurs dépenses sur présentation des pièces justificatives appropriées.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, aux postes budgétaires intitulés CONGRÈS, COLLOQUE - INCENDIE et DÉPLACEMENTS – INCENDIE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7- **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

CA 16-01-19 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 20 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 9 DU BUDGET

Francine Morin, préfet

M^e Josée Vendette, greffière